



## ORGANISATION

### FORMATION SUIVI DE CHANTIER ET MISSION OPC

#### L'ESSENTIEL DU SUIVI DE CHANTIER ET DE LA MISSION OPC

RÉFÉRENCE : AR02032

★★★★★ 4.5/5

VERSION 1 (MÀJ : 17.04.2025)

1. Définition des  
besoins

2. Évaluation des  
connaissances

3. Formation

4. Test et validation  
des acquis

À la recherche d'une formation **Suivi de chantier et mission OPC** pour booster vos compétences ?

STAGEUP met à votre disposition toute son expertise technique et pédagogique qui vous permettra d'atteindre vos objectifs.

Que vous soyez une entreprise ou un institutionnel, la formation **Suivi de chantier et mission OPC** est assurée par nos formateurs sélectionnés pour leurs compétences reconnues (certification...) et leurs qualités relationnelles.

Quelque soit le niveau des stagiaires, un suivi pédagogique est assuré avant, pendant et après la formation, de manière à constater les acquis et ainsi permettre une mise en œuvre rapide dans un contexte professionnel.

Vous souhaitez organiser votre formation **Suivi de chantier et mission OPC** facilement et de manière personnalisée ? Optez pour une solution en intra, ou participez à une de nos sessions collectives (inter), dans la limite des places disponibles.

Participez à la formation **Suivi de chantier et mission OPC** à Paris, Lille, Marseille, Lyon, Bordeaux, Toulouse, Strasbourg, Nantes, Montpellier, Rennes, Grenoble, Angers, Clermont-Ferrand, Nancy.

## Public

Architectes, maîtres d'œuvre, chargés de projet ou toute personne souhaitant maîtriser les techniques de suivi de chantier et de la mission OPC.

## Prérequis

Avoir de bonnes notions en construction ou en architecture.

## Objectifs du stage

La formation **SUIVI DE CHANTIER ET MISSION OPC** a pour objectif de :

- Maîtriser l'essentiel des techniques de préparation et suivi de chantiers et le rôle et la mise en œuvre de la mission OPC.

## Durée

4 jours.

## Pédagogie

METHODE PEDAGOGIQUE :

Formation dispensée par un formateur professionnel spécialisé principalement dans le suivi de chantier.

Analyse de cas concrets et d'exposés.

Alternance de présentations théoriques et mises en pratique au travers de présentations de projets existants.

Méthode pédagogique participative.

Divers supports de cours.

METHODE D'EVALUATION :

Test de niveau (QCM) effectué en début et en fin de formation de manière à mesurer la progression de l'apprenant et de valider ses acquis.

Quizz intermédiaires à l'oral tout au long du parcours.

SANCTION :

Attestation de formation.

Formation théorique et pratique.

## CONTENU DU PROGRAMME

L'**OPC** est l'interlocuteur unique du maître d'ouvrage, l'**OPC** prend en charge la liaison entre tous les acteurs participant à un chantier de construction. Elle a pour but de garantir au client le respect du planning d'exécution défini avant le début des travaux et adapte la meilleure organisation possible pour mener à bien le bon déroulement et l'enchaînement des différents travaux.

L'**OPC** participe à la conclusion des marchés, prépare le chantier, suit l'exécution des travaux et accompagne lors des opérations de réception.

En effet, en assurant la gestion et le **suivi du chantier** au quotidien, il permet d'éviter le paiement de pénalités de retard pouvant représenter des sommes très importantes. Faire appel à un **OPC** sur un chantier permet donc de maîtriser le coût de revient des travaux et d'assurer la rentabilité du projet pour les différents intervenants.

La formation **SUIVI DE CHANTIER ET MISSION OPC** vous permettra de maîtriser et d'appliquer les 2 objectifs majeurs de cette réglementation à savoir :

- ▶ Identifier les tâches à organiser ;
- ▶ Harmoniser les actions dans le temps et l'espace.

## PROGRAMME DE FORMATION

### LE SUIVI DE CHANTIER :

### LA MAÎTRISE DES FONDAMENTAUX DU MARCHÉ DE TRAVAUX.

### LE LANCEMENT DE LA PRÉPARATION DE CHANTIER.

### LES MARCHÉS DE TRAVAUX

- ▶ La nature juridique du marché de travaux.

### LES MARCHÉS PUBLICS

- ▶ Les documents de référence.
- ▶ Pourquoi une mise à jour du CCAG en 2009 ?
- ▶ Les risques pour le maître d'œuvre.

### LES MARCHÉS PRIVÉS

- ▶ Les documents de référence.
- ▶ Que dit le code civil ?
- ▶ Les particularités, les risques...
- ▶ Le respect des DTU est-il automatique ?

### L'ENVIRONNEMENT DE L'OPÉRATION

- ▶ La maîtrise d'ouvrage : rôle, obligations légales et responsabilités, une revue de ses obligations vis-à-vis du maître d'œuvre.
- ▶ La maîtrise d'ouvrage déléguée, l'assistant maître d'ouvrage : missions et responsabilités.
- ▶ Le bureau de contrôle : comment gérer les points à risques aux 3 phases de sa mission.
- ▶ Le bureau d'étude de sol : comment l'impliquer au maximum dans la phase terrassement/fondations.
- ▶ Le coordonnateur SPS : ses obligations, ses responsabilités face à un accident mortel (analyse d'une récente jurisprudence), comment agir en cas de manquements.
- ▶ Le coordonnateur SSI.

### LE FONCTIONNEMENT DE LA MAÎTRISE D'ŒUVRE DANS CET ENVIRONNEMENT

- ▶ Quelques règles de base.
- ▶ Les devoirs de la maîtrise d'œuvre.
- ▶ Ses obligations légales.
- ▶ Ses responsabilités.

- ▶ La procédure légale de gestion de la défaillance de l'entrepreneur.
- ▶ Les risques encourus et quelques jurisprudences.

## L'ENTREPRENEUR

### L'ENTREPRENEUR : MISSIONS ET RESPONSABILITÉS.

- ▶ Définition de l'entreprise.
- ▶ Distinction entre sous-traitant, prestataire de service et fournisseur.
- ▶ La loi de 1975 sur la sous-traitance, le délit de marchandage.
- ▶ L'organisation dans l'entreprise : la direction, l'encadrement, la maîtrise, les équipes de production.
- ▶ L'organisation de l'entreprise sur le chantier : les représentants habilités aux différents niveaux de décision.
- ▶ Comprendre comment elle établit son prix et sa stratégie.
- ▶ L'importance du circuit de communication interne à l'entreprise sur le chantier.
- ▶ L'allotissement : avantages et risques.
- ▶ L'entreprise générale : avantages et risques.
- ▶ Revue détaillée des obligations, responsabilités et garanties de l'entrepreneur.
- ▶ Anticiper les risques de défaillance de l'entrepreneur en phase préparation, travaux et lors de la levée des réserves, en GPA.
- ▶ Une phase essentielle : le lancement de l'opération.

### LA PRÉPARATION : LA RÉUSSITE DE L'OPÉRATION

- ▶ La maîtrise technique, administrative et financière des dossiers par le maître d'œuvre.
- ▶ Méthode d'appropriation des pièces écrites rédigées par un tiers.
- ▶ Exercice : élaboration d'une check list des actions à exiger des entreprises en phase préparation.
- ▶ Exercice : savoir analyser rapidement un plan d'installation de chantier vis à vis de l'article 1382 du code civil.
- ▶ L'identification et la gestion des phases à risques.
- ▶ La préparation d'outils pour une communication optimale.

## QUELQUES RÈGLES DE BASE

### LES DEVOIRS DE LA MAÎTRISE D'ŒUVRE

### SES OBLIGATIONS LÉGALES

### SES RESPONSABILITÉS

## LA PROCÉDURE LÉGALE DE GESTION DE LA DÉFAILLANCE DE L'ENTREPRENEUR

### LES RISQUES ENCOURUS ET QUELQUES JURISPRUDENCES

### LE SUIVI DE LA RÉALISATION DES TRAVAUX

### L'ORGANISATION DU SUIVI DES TRAVAUX

- ▶ La préparation du déroulement de la première réunion de chantier plénière.
- ▶ Exercice : les points d'arrêt incontournables pour la maîtrise d'œuvre en vue d'éviter ou de limiter sa mise en cause en cas de litige ou de sinistre.
- ▶ La préparation indispensable des réunions hebdomadaires.
- ▶ L'organisation des rendez-vous de chantier hebdomadaires.
- ▶ Un « devoir d'exemplarité », l'organisation, le positionnement et le rôle de la visite de chantier, la trame du compte rendu, les annexes du compte rendu.
- ▶ Importance et méthode de suivi des effectifs.
- ▶ Le suivi de l'hygiène et de la sécurité.
- ▶ La gestion du travail clandestin et du travail illégal.
- ▶ Une méthode de gestion de la qualité.
- ▶ La mission OPC : présentation des différentes phases.
- ▶ Le planning d'exécution détaillé gros œuvre : le niveau de détail à obtenir de l'entreprise.
- ▶ L'importance de la fin du gros-œuvre.

- ▶ L'établissement du planning détaillé TCE.
- ▶ Travaux modificatifs : différence entre ordre de service et avenant.
- ▶ La gestion des travaux non conformes au CCTP.
- ▶ Une recette pour une vérification rapide des situations de travaux mensuelles.
- ▶ Une pratique interdite en termes de vérification.
- ▶ Les différentes pénalités de retard et les conditions de leur application.
- ▶ Les maîtres d'ouvrage / maîtres d'œuvre et le compte prorata.

## LA GESTION DE LA FIN DU CHANTIER

## LA PRÉPARATION DE LA RÉCEPTION

## LA GESTION DES PÉRIODES DE GARANTIE

### LA GESTION DE LA FIN DU CHANTIER.

- ▶ Avec quel planning doit-on suivre de façon exhaustive les tâches exhaustives des dernières semaines ?
- ▶ Présentation d'une check list.

### LA PHASE DE RÉCEPTION ET LA FIN DE L'OPÉRATION

- ▶ Les opérations préalables à la réception.
- ▶ La gestion du RFCT.
- ▶ Qui déclenche les OPR ?
- ▶ Les participants aux OPR.
- ▶ Le déroulement des OPR.
- ▶ La planification de la réception.

### LA RÉCEPTION ET LE TRAITEMENT DES RÉSERVES

- ▶ Les notions de prise de possession, de réception et de livraison.
- ▶ Le danger de la réception sans réserve pour le maître d'œuvre.
- ▶ Les conséquences de la réception ou de la non réception.
- ▶ Les conditions du refus de réception.
- ▶ La faute du maître d'ouvrage.
- ▶ Les caractéristiques d'une « réserve » à la réception.
- ▶ L'importance de la rédaction de la liste des réserves.
- ▶ Comment réduire la liste des réserves à la réception ?
- ▶ La gestion du PV de réception : rédaction, diffusion, délais.
- ▶ Le désaccord éventuel de l'entreprise.
- ▶ Le suivi et la levée des réserves à la réception.
- ▶ La gestion des défaillances dans la levée des réserves.
- ▶ L'importance du PV de levée des réserves.
- ▶ La gestion des DOE, des DIUO.
- ▶ La livraison de l'ouvrage : anticiper une obligation importante du maître d'ouvrage.
- ▶ Les obligations du maître d'oeuvre pour le jour de la réception.
- ▶ Les obligations de l'entrepreneur au jour de la réception.
- ▶ La clôture financière de l'opération (notion de réfaction).
- ▶ La clôture du compte prorata, notion de quitus.

### LES PÉRIODES DE GARANTIE

- ▶ Le parfait achèvement : une méthode de gestion aisée
- ▶ Les dommages intermédiaires.
- ▶ La garantie de bon fonctionnement : une bonne pratique commerciale de la maîtrise d'oeuvre.
- ▶ La garantie décennale (une garantie qui peut porter sur des prestations inattendues).
- ▶ La responsabilité contractuelle trentenaire (jurisprudences).

### LA MISSION OPC :

### DÉFINITIONS DE LA MISSION, RÔLES ET RESPONSABILITÉS

- ▶ Définition et champs d'application de la mission d'OPC.
- ▶ Les spécificités OPC (marche privée / loi MOP).
- ▶ Pourquoi un OPC sur un projet, intégré (à la MOE) ou séparé (indépendant) ?
- ▶ Les différents cas de répartition par lots.

- ▶ L'OPC sur l'ensemble du déroulement du projet.
- ▶ Rôle, missions, tâches et responsabilités du pilote.
- ▶ Les caractéristiques du contrat OPC (contenu, coût).

## L'OPC DANS LE PROJET DE L'OS AUX OPR

### L'ORDONNANCEMENT ET LA PLANIFICATION DES TÂCHES

- ▶ En quoi consiste l'ordonnancement ?
- ▶ Construire l'ordonnancement ou s'approprier un ordonnancement.
- ▶ Analyse des pièces graphiques et écrites (documents contractuels).
- ▶ Définir et lister les tâches.
- ▶ Détermination des contraintes.
- ▶ Etablir le planning des travaux.
- ▶ Le délai contractuel pour l'établissement du planning.
- ▶ Travaux et sa notification.

### LE SUIVI ET LES AVANCEMENTS

- ▶ Les causes de retard et leur traitement.
- ▶ Le recalage : dans quelles circonstances et quelles conséquences ?
- ▶ Exemple de planning.
- ▶ Aides à la planification.

### LE PILOTAGE

- ▶ La réunion de cadrage ou de lancement.
- ▶ Le suivi des travaux sur site dans le respect de l'ordonnancement.
- ▶ Les situations et la prise en compte des avancements.
- ▶ Anticiper et gérer les retards.
- ▶ Analyser les dérives.
- ▶ Le rendez-vous de chantier et la visite de chantier.
- ▶ Le PV de réunion, son contenu et ses annexes.
- ▶ Les suivis pendant l'exécution.
- ▶ Les suivis de la responsabilité de l'OPC dans le détail.
- ▶ Les pénalités de retards.
- ▶ La gestion des effectifs.
- ▶ Le suivi des intempéries.
- ▶ Les témoins et les échantillons.
- ▶ La base de plans : le suivi des études et de la synthèse.
- ▶ Les documents et leur diffusion (études et visas).

### LA COORDINATION

- ▶ Faire respecter les pièces - marchés (signées et contractuelles).
- ▶ L'animation des équipes sur site.
- ▶ Faire respecter l'ordonnancement.
- ▶ Analyser les dérivés et savoir les communiquer.
- ▶ Prévention et information vers la maîtrise d'ouvrage.
- ▶ Les moyens et les outils de communication du pilote.

## ILS NOUS ONT FAIT CONFIANCE POUR LEUR FORMATION SUIVI DE CHANTIER ET MISSION OPC.

### Echantillon de quelques clients

- ▶ Alain Jaillet Architecte
- ▶ Granit Archi
- ▶ SPAGNOLO Agence d'Architecture
- ▶ Plo Architectes
- ▶ ALPES ARCHITECTURE
- ▶ Rolland-Chevillot Cécile

### FIN DE FORMATION

- ▶ Conclusions.
- ▶ Test de niveau et correction.
- ▶ Évaluation qualitative.
- ▶ Validation des acquis.
- ▶ Remise de l'attestation de formation.
- ▶ Remise d'un support de cours et documents annexes.



## Votre formateur **Suivi de chantier et mission OPC**

### Des experts à votre service

Fort d'une expérience opérationnelle en projet, votre formateur a été sélectionné par nos services pédagogiques tant pour son expertise que pour ses qualités pédagogiques et sa volonté de transmettre son savoir-faire.

## Comment financer la formation **Suivi de chantier et mission OPC** ?

### OPCO, POLE EMPLOI, CPF...

En tant qu'organisme de formation s'adressant principalement aux professionnels, nous vous conseillons et nous vous accompagnons dans vos démarches pour la prise en charge en tout ou partie de votre formation .

### Nos principaux partenaires sont les **OPCO** tels que par exemple :

- ▶ [opco.ep](http://opco.ep) pour les salariés d'agences d'architecture.
- ▶ [atlas](http://atlas) pour les bureaux d'études et économistes de la construction.
- ▶ [fif.pl](http://fif.pl) pour les dirigeants non salariés en profession libérale.
- ▶ [afdass](http://afdass) pour les salariés d'agences de communication, spectacle, production...

Un chiffrage ainsi que les possibilités de financements selon votre opco vous seront adressés par un de nos conseillers en formation.

### Les avantages du **présentiel** :

Déplacement dans vos locaux et partout en France. La formation peut soit se dérouler dans une pièce dédiée soit dans la pièce principale de votre entreprise si sa configuration le permet.

- ▶ meilleure relationnel avec le formateur.
- ▶ meilleure assiduité.
- ▶ temps de formation concentré sur une période donnée.
- ▶ possibilité de former plusieurs personnes simultanément et de manière plus efficace.

Le présentiel permet également plus de proximité avec le formateur et par conséquent un meilleur relationnel. Les échanges entre les participants sont aussi plus réguliers et plus décontractés.

## Formation **Suivi de chantier et mission OPC** dans vos locaux ou en ligne

### Quel format choisir ?

Ces deux formats de formation offrent chacun leurs intérêts pratiques. Chaque participant ayant ses préférences et ses contraintes en matière d'organisation, nous vous garantissons une formation réussie que ce soit en présentiel ou en distanciel.

Ils nous ont fait confiance pour leur formation :

[Voir un échantillon de quelques clients](#)

**Nos formations** sont réalisables partout en France, à domicile ou sur le lieu de travail.

**Formation** Paris, Lyon, Marseille, Lille, Nice, Bordeaux, Toulouse, Montpellier, Strasbourg...

Prise en charge par votre OPCO (Atlas, Opco EP, AKto, Afdas, FIF PL...)

### Les avantages du **distanciel** :

**Il est important d'être équipé du matériel nécessaire à savoir :** poste informatique équipé, connexion internet fibre, webcam, micro et casque audio.

Un lien de réunion type Zoom ou Teams sera fourni aux stagiaires directement par le formateur.

- ▶ possibilité d'espacer les séances.
- ▶ nombre de participants plus limité.
- ▶ réduction des frais de déplacement.

Le distanciel permet aussi de participer depuis n'importe quel endroit, favorisant ainsi une meilleure gestion du temps et des contraintes personnelles. Les interactions peuvent se faire à travers divers outils collaboratifs, rendant les échanges dynamiques et interactifs.

Siège social : 23 rue Antigna 45000 ORLEANS

Siège commercial : 14 rue d'Amsterdam 750009 PARIS

Siret : 488 346 610 000 30 APE : 8559A N°Existence : 24 45 02361 45

email : [contact@stageup.fr](mailto:contact@stageup.fr)

01 47 23 79 72